

Partenariats SiST et CPOM

Enjeu essentiel pour la branche AT-MP (PREVENTION – TARIFICATION – REPARATION)

- **Organisation de la médecine du travail**
 - *1 Loi du 20 juillet 2011*
 - *2 Décrets (début 2012)*
 - *1 Circulaire (90 pages) fin 2012*

- **SiST : Services interentreprises de Santé au Travail**
 - *32 SiST en IdF (22 interpro fédérés + 2 btp + 8 interpro)*

- **CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens**
 - *Note de cadrage DGT/DRP du 9 mai 2012*
 - *Orientations prioritaires en IdF (CRATMP et CRPRP)*



Organisation de la médecine du travail

Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011

Mission exclusive des Services de Santé au Travail

« Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail »

- **Conduite des actions de santé au travail**
 - *Préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.*
- **Conseil auprès des employeurs, des salariés et leurs représentants**
 - *Éviter ou diminuer les risques professionnels.*
 - *Améliorer les conditions de travail.*
 - *Prévenir ou réduire la pénibilité au travail.*
 - *Prévenir la désinsertion professionnelle et contribuer au maintien dans l'emploi.*
 - *Prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail.*

www.cramif.fr

Organisation de la médecine du travail **Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011**

Mission exclusive des Services de Santé au Travail
« Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail »

- **Surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction :**
 - *des risques auxquels ils sont soumis,*
 - *de la pénibilité de leur travail,*
 - *de leur âge.*

- **Suivi et contribution à :**
 - *la traçabilité des expositions professionnelles,*
 - *la veille sanitaire.*

Organisation de la médecine du travail Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011

Règles de gouvernance et d'organisation des Services Interentreprises de Santé au Travail (SiST)

➤ Administration d'un SiST

➤ *Conseil paritaire.*

➤ *Président (employeur) avec voix prépondérante.*

➤ *Trésorier (salarié).*

➤ Surveillance de l'organisation et de la gestion d'un SiST

➤ *soit un Comité interentreprises,*

➤ *soit une Commission de contrôle (1/3 employeurs et 2/3 salariés et Président salarié).*

Partenariats SiST et CPOM

*Enjeu essentiel pour la Prévention des Risques Professionnels
(AGIR – CAPITALISER – DEPLOYER)*

- **Projet de service du SiST – Agrément – CPOM**
 - *Partenaires sociaux (CRATMP – CRPRP)*
 - *Planification*

- **Objectifs de la contractualisation tripartite du CPOM**
 - *Définir des programmes d'actions prioritaires qui s'intègrent dans les politiques régionale et nationale de prévention*
 - *Permettre des dérogations sur la fréquence et les protocoles des visites médicales*

- **Intérêt pour le Réseau Prévention de la Sécurité Sociale**
 - *Coordination des actions régionales prioritaires*
 - *Déploiement de nos messages auprès des TPE/PME*

Partenariats SiST et CPOM

*Enjeu essentiel pour la Prévention des Risques Professionnels
(AGIR – CAPITALISER – DEPLOYER)*

➤ **CPOM** : programmes d'actions du SiST tournés vers les entreprises adhérentes pour une meilleure maîtrise de leurs risques

➤ *Conseil et Accompagnement pour l'évaluation des risques et le D.U.*

➤ *Conseil et Accompagnement pour la définition et la mise en œuvre d'un Plan d'action*

➤ **Méthodologie**

➤ *Cibler prioritairement les secteurs et les entreprises à risques*

➤ *Fixer les objectifs et définir les actions des programmes thématiques*

➤ *Évaluer les actions par des indicateurs de suivi et d'impact*

➤ *Mutualiser et faire connaître les bonnes pratiques*

Partenariats SiST et CPOM

*Enjeu essentiel pour la Prévention des Risques Professionnels
(AGIR – CAPITALISER – DEPLOYER)*

- **CPOM (durée max 5 ans) : 3 volets de programmes d'actions pour une meilleure maîtrise des risques par les Entreprises**
 - *Volet 1 : PDP + au choix RPS – TMS – CMR – RRO – PAT*
 - *Volet 2 : au moins 1 programme spécifique au SiST*
 - *Volet 3 : actions mutualisées (sur la base du volontariat)*
 - *Indicateurs de suivi et d'impact*

- **Contributions CRAMIF**
 - *Accompagnement au diagnostic (statistiques) et formation des SiST*
 - *Fourniture des outils et documents techniques*
 - *Intervention des laboratoires*
 - *Organisation de retours d'expérience et de conférences*
 - *Pilotage et bilan au niveau de la région*